**Questionnaire sur le socle commun et le livret personnel de compétences**

**Vos réponses nous seront précieuses pour mener le laboratoire d’idées sur le socle commun. Le’ compte –rendu sera accessible sur le site de l’affef.**

**Comment les prescriptions du socle commun (à travers aussi les grilles de référence et le LPC) s’articulent pour vous avec l’enseignement de la discipline « français » ?**

Les points qui font difficulté pour vous :

Cela est peut-être sans rapport avec la question, mais le problème principal pour moi est le temps. Je ne peux pas évaluer tous les élèves selon la grille. C’est une surcharge de travail considérable.

Les points qui peuvent au contraire constituer des atouts et points d’appui :

Recentrer les cours sur les savoirs de base. Ecueil possible : le savoir de base convient-il à tous les élèves ?

Autre(s) remarque(s) :

1. **A votre avis, qu’est-ce qui peut être positif ou problématique comme effet sur l’enseignement dispensé aux élèves?**

Positif : essayer d’adapter des méthodes d’enseignement différencié.

Problématique : comment gérer, au niveau du temps, cette différenciation dans la préparation des cours et en classe ? comment continuer à enseigner la discipline avec plaisir si on la fait rentrer dans de petites cases ?

1. **Les grilles de référence**

Donnez un ou plusieurs exemples de répercussion des grilles de référence sur votre enseignement, à travers l’usage que vous en faites ou pensez en faire à l’avenir :

Aucune pour le moment. J’estime que tout ce qui est dans le Socle correspond déjà à ce que l’on évalue chez les élèves, au moyen d’une note ou d’une appréciation.

Autres remarques :

Les grilles ne permettent pas assez de nuances, et en même temps fractionnent trop l’enseignement, déjà bien découpé, du français.

1. **Le LPC : comment les choses se mettent en place au sein de l’équipe de français (ou, pour le premier degré, dans votre école)?**

Donnez un ou plusieurs exemples de ce qui fait débat ou désaccord :

Nous n’avons jamais eu de vrai débat sur le sujet. Je sais que certains collègues n’en voient pas l’intérêt, d’autres s’y « collent » par obligation, d’autres encore essaient vraiment d’en extraire le positif.

J’ai essayé de faire en sorte qu’il y ait une discussion dans l’établissement, personne n’a rebondi sur ma demande.

On va aux réunions, et on exécute.

Donnez un ou plusieurs exemples de ce qui fait consensus :

Sur le fait que cela nous prend du temps en plus (pour quel résultat ?) et qu’au final il y aura toujours possibilité de valider un élève, même s’il n’a pas acquis les compétences. Je pense qu’on est tous un peu perplexes sur la validation finale.

Donnez un ou plusieurs exemples de choix fait(s) en équipe sur la manière de remplir le LPC :

Aucune concertation en équipe de français, les seules réunions que l’on a eues se sont déroulées en conseils pédagogiques.

Autre(s) remarque(s) :

1. **Sur la compétence 1 (« La maîtrise de la langue française »), pour les professeurs de collège, comment les choses se mettent en place avec les autres équipes disciplinaires ?**

Quelles disciplines prennent en charge l’évaluation de cette compétence?

Chacun se sait responsable de la maîtrise de la langue. Dans les faits, je connais des collègues de maths par exemple qui s’efforcent de faire des rappels de grammaire lors de l’explication des théorèmes par exemple.

Mais finalement je pense que chacun se dit qu’il a déjà bien à faire avec sa propre discipline, et à part enlever 1 point pour les fautes, je ne sais pas ce qui est fait réellement.

Les disciplines qui évaluent sont : français – maths – Sc. Phy. – SVT.

Lorsque l’évaluation de la compétence 1 est partagée avec d’autres disciplines, comment cela s’organise-t-il concrètement?

Je ne sais pas car je n’ai pas de 3e et personne n’a fait de compte-rendu des validations qui ont eu lieu au moment des conseils des 3e du 2e trimestre.

Ce que je sais c’est que c’est le professeur de français qui tranche en cas de litige.

1. **Sur l’ensemble (Socle commun, grilles de référence et LPC), quels sont vos besoins ?**

Si j’étais franche je dirais que l’on n’a pas besoin du Socle. Nous savons ce que nous avons à faire, nous le faisons bien je pense, du moins nous essayons. Mais ce n’est pas parce que des enseignants se réuniront autour d’une grille que les élèves progresseront.

Qu’on nous dise clairement ce que l’on doit faire. On a décidé que désormais il fallait utiliser le Socle, mais chacun fait sa cuisine dans son coin, et quand un établissement aura trouvé la formule miracle, on nous l’imposera.

Nous ne sommes pas efficaces pour le moment. Nous n’avons pas été consultés en amont. Certains professeurs ne se sentent pas concernés.

Je pense que le Socle peut être un appui, une aide, surtout pour guider les élèves les plus en difficulté. Mais concrètement, on ne nous donnera pas les moyens financiers et humains pour y arriver, donc je trouve que le Socle ne devrait rester qu’un moyen, une possibilité, et non une obligation.

A vrai dire, je ne comprends pas bien la finalité du Socle :

* Pratiquer une évaluation positive ?
* Situer un élève d’une classe d’âge à un niveau de compétences à acquérir ? mais si ce n’est pas le cas, quelles seront réellement les remédiations mises en place ? tout cela m’inquiète beaucoup, car je crains qu’on n’aide pas vraiment les élèves.